



**Commune du VERNET**

22, rue de Cusset  
03200 LE VERNET

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. AGUIAR Bernard, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

**Présents :**

Madame, Monsieur: Bernard AGUIAR, Stéphanie BARD, Marc POUZET, Jacky PARENTON, Marc GENESTE, Marcel MATTOUG, Jacqueline BAPTISTE, Gérard DELEUZE, Nadine LLOPIS, Jean-François DELMAS, Thierry PRIEUR, Bernard FRELASTRE, Marc VOITELLIER.

**Absents représentés :**

- Alexis COUTIER (pouvoir à Stéphanie BARD), Carole PEZRON (pouvoir à Jacky PARENTON), Annie PERARD (pouvoir à Jean-François DELMAS), Nadine DEMAY (pouvoir à Marc POUZET), Isabelle PRIEUR (pouvoir à Thierry PRIEUR), Marie-Hélène CHANAL (pouvoir à Marc VOITELLIER)

**Membres en exercice :** 19 Membres

**Présents :** 13

**Absents représentés :** 6

**Votants:** 19

**Secrétaires :** Mme BAPTISTE et Mme BARD sont élues secrétaires de séance à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**Validation du compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2019,**

1. Délibération : Décision modificative n°2 – « Budget principal »,
2. Délibération: Adoption du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées,
3. Délibération: Débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal,
4. Délibération : Demande de subvention FICT – école,
5. Délibération : Demande de subvention FICT – Rue de Verduizant,
6. Délibération: SDE - Adhésion des trois villes Montluçon, Moulins et Vichy,
7. Délibération: Extensions du réseau électrique,
8. Décisions du maire :
  - a) Décision d'emprunt,
  - b) Avenant n°2 travaux de voirie 2017-2018 attribués à SIORAT SAS,
  - c) Missions CT et SPS pour la réhabilitation du groupe scolaire Marcel Guillaumin

**Questions diverses :**

- **Recrutement de Mme Annelise JORGENSEN**, chargée de mission revitalisation de centre-bourg,

## Validation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir valider le compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2019.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu.

### 1. **Délibération: Décision modificative n°2 – « Budget principal »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 2 abstentions autorise les modifications suivantes en section de fonctionnement et d'investissement pour permettre l'ajustement de la répartition des montants du FPIC et les remboursements de frais d'étude PLU à Vichy Communauté.

Monsieur le Maire propose les modifications ci-après:

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 251 : Frais d'études	2 032,09		
2111 (21) - 225 : Terrains nus	-2 032,09		
	<b>0,00</b>		

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6226 (011) : Honoraires	-2 504,00		
739223 (014) : Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	2 504,00		
	<b>0,00</b>		

Total Dépenses

**0,00** Total Recettes

### 2. **Délibération: Adoption du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées,**

**Vu** l'adoption du rapport présenté le 12 juillet 2019 à l'unanimité des membres présents de la CLECT ;

**Vu** la notification du rapport de la CLECT aux communes membres de Vichy Communauté le 24 juillet 2019 ;

**Considérant** que les communes membres de Vichy Communauté disposent d'un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport de la CLECT au conseil municipal pour approuver ledit rapport conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C V du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées,

### 3. **Délibération: Débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal**

Le conseil municipal a débattu sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal de Vichy Communauté, il en ressort :

- L'application du règlement local est plus contraignante que le règlement national,
- 80% des publicités actuelles seront non-conformes,
- Une instruction sera nécessaire pour l'installation des panneaux définitifs, le règlement autorise, sous conditions, l'affichage temporaire,
- Ce règlement risque de créer des difficultés pour les commerçants et artisans locaux, la commune devra être attentive pour éviter la pollution visuelle sans menacer l'activité économique,
- Il faudra veiller à ce que la publicité affichée dans la commune soit conforme à la réalité,
- Il faudra aussi veiller à ce que les taxes sur la publicité ne soit pas un frein à l'activité économique,
- La commune devra mener une réflexion sur les fléchages commerciaux pour compenser les interdictions induites par ce règlement.

#### **4. Délibération : Demande de subvention FICT – école,**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès des services de Vichy Communauté un montant supplémentaire de 95 375.00 € de FICT soit un total de 174 375 € pour le financement du programme de réhabilitation du groupe scolaire Marcel Guillaumin.

La présente demande de subvention porte sur la première phase de travaux (dite prioritaire) qui a pour objectif la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire, de nouveaux sanitaires et le traitement des problématiques liées au réseau d'eaux usées, une partie des rénovations côté maternelle, de clôtures et de la végétalisation.

<b>Dépenses :</b>	<b>100%</b>	<b>778 750,00 €</b>
<i>Etude et diagnostic divers</i>	3%	20 000,00 €
<i>Contrôle / SPS</i>	2%	15 000,00 €
<i>Maitrise d'œuvre</i>	7%	54 400,00 €
<i>Divers</i>	1%	9 350,00 €
<i>Travaux de la phase 1</i>	87%	680 000,00 €
<b>Recettes :</b>		<b>778 750,00 €</b>
DETR 2019	32%	250 000,00 €
CD03	23%	180 000,00 €
Vichy Communauté - FICT	22%	174 375,00 €
Autofinancement	22%	174 500 €

#### **5. Délibération : Demande de subvention FICT – Accessibilité et sécurisation de la rue de Verduizant,**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite auprès des services de Vichy Communauté un montant de 18 625.00 € de FICT pour les travaux de sécurisation et d'accessibilité programmés pour la rue du Verduizant en complément des travaux de voirie initialement prévus.

Plan de financement suivant :

<b>Dépenses :</b>	<b>100%</b>	<b>38 778,15 €</b>
<i>Tvx accessibilité</i>	47%	18 058,15 €
<i>Tvx de sécurisation</i>	53%	20 720,00 €
<b>Recettes :</b>		<b>38 778,15 €</b>
Vichy Communauté - FICT	48%	18 625,00 €
Autofinancement	52%	20 53,15 €

#### **6. Délibération : SDE - Adhésion des trois villes Montluçon, Moulins et Vichy,**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'adhésion des villes de Moulins, Montluçon et Vichy au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité.

#### **7. Délibération: Extensions du réseau électrique,**

Un projet de construction d'un atelier et d'une maison individuelle a été déposé rue de la Loue et bien qu'étant en zone U il n'est pas desservi en électricité. ENEDIS et le Syndicat Départemental d'Electricité 03 ont précisé dans leur avis qu'une extension du réseau était nécessaire pour desservir ces terrains.

Il est nécessaire de faire réaliser l'extension du réseau électrique situé rue de la Loue, par le SDE03. Le coût des travaux à la charge de la commune de Le Vernet sont estimés à 1849.50euros HT pour le PC 003306 19 A 0009.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de financer les travaux d'extension du réseau électrique situé rue de la Loue, à titre exceptionnel.

**Contrat de prêt du 120 000 € Avec La banque Postale**

Monsieur le maire DECIDE de signer avec la banque postale, le contrat de prêt d'un montant de 120000 € aux conditions suivantes :

- durée : 12 ans,
- périodicité : trimestrielle
- Taux fixe : 0.63%
- Echéances constantes
- Commission d'engagement : 200€
- Versement automatique au 23 septembre 2019

---

**Avenant n°2 travaux de voirie 2017-2018 attribués à SIORAT SAS**

Monsieur le maire DECIDE d'autoriser la signature d'un avenant n°2 au marché de voirie attribué à SIORAT SAS pour un montant initial 107 326.00€ HT (128 891.20€ TTC),

Le montant du marché après l'avenant n°1 s'élevait à:

- Montant HT : 115 701.05 €
- Montant TTC : 138 841.26 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 9.3 %

Le présent avenant a une incidence financière sur le montant du marché.

Le montant du marché sera augmenté de 7 723.85€ HT soit 9 268.62€ TTC.

Nouveau montant du marché:

- Montant HT : 123 424.90 €
- Montant TTC : 148 109.88 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 15.00 %

---

**Attribution des marchés pour les missions CT et SPS pour la réhabilitation du groupe scolaire Marcel Guillaumin**

Monsieur le maire DECIDE :

- De commander la mission CT pour la réhabilitation du groupe scolaire Marcel Guillaumin à la société Alpes Contrôles, ayant son siège au 8 rue du Maréchal Leclerc 63800 COURNON D'Auvergne, pour un montant de 9 900.00€ HT.
- De commander la mission SPS pour la réhabilitation du groupe scolaire Marcel Guillaumin à la société SCTLARL DEBOST, ayant son siège au 112 Boulevard des Etats Unis 03200 VICHY, pour un montant de 6 370.00€ HT.

- **Recrutement de Mme Annelise JORGENSEN**, chargée de mission revitalisation de centre-bourg,

Mme Annelise Jorgensen vient d'être recruté dans le cadre d'une mission de service civique, en tant que chargée de mission pour la revitalisation du centre bourg du Vernet.

Récemment diplômée à l'école d'architecture de Clermont-Ferrand, elle sera présente à nos côtés pour une durée de 8 mois et travaillera à la mise en valeur du centre bourg avec la mise en place d'actions de concertation citoyenne. Mme Annelise Jorgensen organisera son travail autour de plusieurs thématiques comme la mise en valeur des panoramas de la commune, de la salle Devaux et de la place Marcel Guillaumin. Un diagnostic et des propositions d'aménagements seront également élaborés concernant les mobilités douces, le bâti vacant et/ou dégradé, l'expérience piétons, le bien-être...

Au cours de cette période, des ateliers variés seront proposés aux habitants du Vernet et des permanences organisées à la maison des services. Des animations éducatives seront également élaborées en partenariat avec les élèves du groupe scolaire Marcel Guillaumin.

- **Déviation route départementale :**

La commune déplore le manque d'informations relatives à la mise en place d'une déviation suite aux travaux entre Abrest et Saint-Yorre. En effet, les services départementaux n'ont pas informé la mairie de la mise en place des déviations. Suite aux flux importants de véhicules (camions et v.l) qui traverse Le Vernet, les service municipaux ont mis en place un fléchage destiné à guider les usagers de la route et sécuriser le parcours. La déviation est prévue jusqu'au mardi 24 septembre.

**La séance est levée à 22h55**